

COMMISSION
CULTURE ET PATRIMOINE

ENSEIGNEMENT ET PRATIQUE
MUSICALE DANS LES
COLLECTIVITÉS



Compte-rendu de la séance du 17/02/2022

I INTERVENANTS

Xavier-Romaric Saumon, Directeur du conservatoire de Versailles Grand Parc,
membre du CA de Conservatoires de France

Sandrine Vallée, Cheffe du service culture à la Communauté de communes
Moret Seine et Loing



🕒 Le jeudi 17 février 2022 de 14h30 à 16h00

📍 En visioconférence

👤 **Élus référents :**

- **Arnaud Péricard**, maire de Saint-Germain-en-Laye (78) et vice-président de l'AMIF en charge de la culture et du patrimoine
- **Annie Tissier**, adjointe au maire de Flagy (77)

I CONTEXTE

Les effets de la pandémie sur l'enseignement et la pratique musicale

Du fait de la pandémie, et notamment de l'arrivée du variant Omicron, les établissements d'enseignement artistique connaissent un **important phénomène d'absentéisme** parmi leur personnel et leurs élèves, suscitant des inquiétudes pour la continuité pédagogique et la tenue des examens.

Certains établissements ont même été récemment contraints de suspendre leurs cours. C'est par exemple le cas des conservatoires relevant du périmètre de Vallée Sud Grand Paris (Antony, Bagneux, Malakoff, Bourg-la-Reine, Sceaux, Clamart, Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses et Châtillon) qui ont dû arrêter leurs pratiques orchestrales et leurs enseignements d'instruments à vent pendant tout le mois de janvier, du fait de l'impossibilité de garder son masque en jouant.

Depuis le début de la crise, les professionnels de l'enseignement artistique alertent sur la grande **hétérogénéité des situations des établissements** selon les territoires (l'interprétation des protocoles sanitaires par les préfets pouvant différer d'un département à l'autre), les publics et les disciplines. Lors des premières vagues de la pandémie, de nombreux élèves n'ont eu qu'un mois de cours en présentiel sur une année entière, et les cours à distance ont rapidement trouvé leurs limites.

Dès lors, cette séance sera l'occasion de recenser les effets concrets de la crise sanitaire sur l'enseignement et la pratique musicale dans les collectivités dans les conservatoires comme dans les plus petites structures, notamment associatives.

Un financement des conservatoires marqué par un désengagement de l'État

Les conservatoires dépendent de l'État mais ce sont les collectivités qui en sont les principaux financeurs (à environ 80%). Or, les marges de manœuvre financières de celles-ci sont contraintes du fait de la baisse de leurs dotations depuis plusieurs années. Cette situation a des répercussions sur les conservatoires, eux aussi contraints d'assumer plus de missions, sans financements complémentaires.

Les modalités actuelles de financement des conservatoires sont directement héritées de la loi du 13 août 2004.

Celle-ci dispose que :

- **Les missions d'enseignement initial et d'éducation artistique relèvent de la responsabilité des communes et des intercommunalités**
- Les départements élaborent un schéma départemental de développement des enseignements artistiques
- Les régions organisent et financent les cycles d'enseignements professionnels initiaux (CEPI)

La loi rappelle également les missions des établissements publics d'enseignement artistique :

- Dispenser un enseignement initial qui assure l'éveil, l'initiation et l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome
- Participer à l'éducation artistique des enfants d'âge scolaire
- Certains établissements proposent un cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) sanctionné par un diplôme national (DNOP)

Le décret du 12 octobre 2006 établit trois typologies d'établissements : **les conservatoires à rayonnement régional (CRR), départemental (CRD) et communal ou intercommunal (CRC/CRI).**

À partir de 2012, l'État s'est considérablement désengagé du financement des conservatoires. L'enveloppe dédiée est ainsi passée de 35 millions € en 2006 à 27 millions € en 2012. Les crédits ont ensuite été entièrement supprimés, excepté pour les CRR adossés à des pôles d'enseignement supérieur. Ce retrait s'est expliqué par la volonté de l'État de transférer ces compétences et les crédits correspondant vers les collectivités territoriales. Cette décision a néanmoins été particulièrement critiquée, les collectivités déplorant des moyens suffisants. À partir de 2016, le ministère de la Culture s'est progressivement réengagé à travers un « plan conservatoires » conditionné à la mise en place d'une tarification sociale, un renouvellement des pratiques pédagogiques, une diversification de l'offre artistique et le développement de réseaux et partenariats.

Le budget d'État alloué aux conservatoires a été réabondé à hauteur d'environ 21 millions € en 2019 puis en 2020.

Cette séance sera également l'occasion d'aborder cette question du financement au regard des perspectives de développement, et éventuellement de réforme, de l'enseignement musical.

L'association Conservatoires de France réunit quelque 200 établissements. Depuis sa création en 1989, elle accompagne la mutation des établissements d'enseignement artistique (musique, danse, théâtre) et est une interlocutrice des pouvoirs publics.

La communauté de communes Moret Seine et Loing (77) a pour compétence la mise en réseau des écoles de musique de son territoire. Il s'agit d'un territoire rural qui compte trois écoles de musique à statut associatif.

I POINTS PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS ET ECHANGES

Annie Tissier, adjointe au maire de Flagy (77) et élue référente de la commission Culture et patrimoine, remercie les intervenants de leur présence. La question de l'enseignement et de la pratique musicale dans les collectivités nécessite d'être abordée sous l'angle financier à l'aune de la pandémie.

Intervention de Xavier-Romaric Saumon, Conservatoires de France

Lors de la pandémie, une différence notable pour la reprise d'activité a été faite entre **les conservatoires proposant un parcours diplômant et les associations**. Concernant les établissements classés par le ministère de la Culture, les conséquences ont été relativement minimes. En revanche, elles sont extrêmement fortes pour tout le tissu associatif, notamment par la mise en place du pass sanitaire.

Au regard de la situation géographique des établissements, certains pouvant être classés mais se situant en zone rurale ont été impactés plus fortement que le milieu urbain. **La mise en place d'un suivi éducatif à distance fonctionne depuis mars 2020**. Le manque de matériel numérique a creusé la différence entre les associations mises au chômage partiel et les établissements relevant des collectivités qui ont fait leur travail de continuité du service public à travers les fonctionnaires.

Le taux d'absentéisme est similaire à celui de l'Éducation nationale. Un véritable travail de fond est mené par les équipes éducatives pour accompagner les élèves. S'agissant de la tenue des examens, le corps professoral a dû s'adapter à la situation en valorisant la continuité dans **une logique de cycle**, c'est-à-dire une phase d'apprentissage pour renouer avec les acquisitions des élèves. La suspension des cours a eu lieu dans certains établissements, notamment pour les instruments à vent. Pour Xavier-Romaric Saumon, cela relève d'une méconnaissance de la propagation du virus dans l'air. La chambre syndicale a mené un travail de fond sur cette question pour rappeler qu'il n'y avait pas plus de danger à pratiquer ce type d'instrument si les mesures sanitaires étaient respectées.

L'enseignement musical a pâti d'un manque d'attention du ministère de la Culture, particulièrement lors de la présentation des protocoles de reprise d'activité refusés par la cellule interministérielle de crise. En somme, l'impact de la crise sanitaire, notamment sur l'agglomération Versailles Grand Parc, a été très forte : **certaines associations ont perdu jusqu'à 50% de leur effectif**. Les effets de la pandémie continuent de se faire ressentir sur les inscriptions annuelles.

Les pratiques collectives, jusqu'ici privilégiées par les établissements, ont subi les conséquences de la crise sanitaire, au profit des cours individuels. Xavier-Romaric Saumon évoque également le problème de la danse, considérée à la fois comme sport et pratique artistique, toujours concernée par le port du masque. **La pandémie a révélé la méconnaissance des établissements artistiques**, bien plus ouverts sur un bassin de vie à travers leurs activités de diffusion artistiques et de partenariats.

S'agissant de la question des financements des conservatoires, **l'État reprend progressivement son engagement à raison de 21 millions € par an**. Les établissements artistiques sont encadrés légalement :

- **La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales** impose aux départements

d'établir un schéma départemental des enseignements artistiques. C'est un dispositif qui fonctionne très bien et qui permet de donner davantage de visibilité aux actions menées par les équipes des établissements

- **La loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dite « loi CAP »**, introduit pour la première fois la question d'un cycle préparatoire pour les étudiants des conservatoires. Les élèves possèdent désormais un statut d'étudiant. Ce nouveau segment offre la possibilité à la Région de participer à son financement. Dans les faits, hormis la Normandie, peu de régions s'engagent. À ce jour, les autres collectivités locales continuent de porter au moins 80% du financement des conservatoires.
- L'État s'appuie désormais sur **un cahier des charges pour accorder une aide financière**. Il vise à encadrer des projets déposés par les établissements au ministère de la culture selon quatre grands axes :
 - Mettre en œuvre une politique tarifaire sociale
 - Favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques
 - Accompagner la diversification de l'offre artistique
 - Encourager le développement des réseaux et des partenariats

Xavier-Romaric Saumon déplore que le projet de loi finance (PLF) 2022 ne fasse aucunement mention des établissements artistiques.

Intervention de Sandrine Vallée, communauté de communes Moret Seine et Loing

Moret Seine et Loing est un territoire intercommunal, comprenant 23 villes et 40 000 habitants. La compétence culturelle de la communauté de communes comprend l'animation du réseau de bibliothèques et d'écoles de musique. Pour éviter la disparition des écoles de musique, deux fusions ont permis la création de trois écoles associatives pour accueillir 350 élèves. Les différents locaux sont gérés par les mairies. La communauté de communes intervient par le biais de subventions annuelles et de mise à disposition d'un cabinet comptable.

Sandrine Vallée relève trois conséquences marquantes de la crise sanitaire :

- **L'abandon des élèves en septembre 2021**, plutôt du côté des enfants que des adultes
- **La disparité des locaux accordés par les mairies** pour le maintien des cours : il n'y a pas eu d'homogénéisation de la situation
- **L'outil numérique reste une grande problématique**, aucun matériel n'est à disposition des professeurs qui ont dû se former rapidement à ces nouveaux moyens éducatifs

S'agissant du dédommagement des familles, il n'y a presque pas eu de demandes de remboursement pour ne pas mettre en danger les établissements.

Ce contexte a permis le déploiement d'une étude sur le développement de l'enseignement musical,

accompagné par un cabinet de conseil spécialisé. Un diagnostic a été rendu aux élus. La DRAC Ile-de-France accompagne désormais la communauté de communes. **Un contrat territorial d'enseignement artistique (CTEA)** est en voie de signature.

Questions des participants

Dans l'enseignement artistique, il y a également la partie représentation artistique, souvent source de revenus pour les établissements. Comment allez-vous maintenant reprendre ces activités tournées vers le public ?

Xavier-Romaric Saumon confirme que ces activités ont bien repris. En revanche, les difficultés sont toujours les mêmes, notamment le choix de lieu de diffusion. Les représentations sont soumises au pass vaccinal pour le public, les élèves et les professeurs.

Sandrine Vallée explique que les représentations sont de nouveau possibles à partir du moment où le contrôle du pass sanitaire est organisé. Cela reprend progressivement. Lorsque les élèves font un spectacle, les associations ne demandent pas de rémunération. C'est une action de formation.

On peut considérer que le problème de la crise sanitaire est bientôt derrière nous, cependant la question du financement se pose toujours. Depuis 2016, ma commune ne reçoit aucune aide de l'État et du Département, la totalité du financement du conservatoire est à la charge de la collectivité. Cela pose un problème lourd. La solution d'appel à projets mise en place par le Département ne fonctionne pas car trop coûteuse pour le conservatoire. La question des classes CHAM-CHAD font parties d'un cursus devant être pris en charge par l'Éducation nationale, or la partie musicale ou danse est à charge du conservatoire.

Xavier-Romaric Saumon insiste sur le fait qu'il ne faut pas renoncer à la formation de futurs professionnels dans quelques établissements par manque de financement des établissements artistiques.

Pouvez-vous nous faire un retour sur la conduite de l'étude sur le territoire de Moret Seine et Loing ? Quel a été l'apport de la DRAC? Les élèves ont-ils ressenti une différence ou était-ce seulement un changement de schéma de financement ?

Sandrine Vallée explique que l'étude demandée tend à réinterroger le périmètre d'intervention des élus concernant les établissements artistiques. L'aide du Département et de la DRAC devrait aiguiller le positionnement de la communauté de communes envers ces associations, peut-être que le modèle associatif ne sera pas reconduit après l'étude. L'intégration publique est envisagée.

Qu'en est-il des problèmes liés au recrutement ?

Xavier-Romaric Saumon confirme qu'il y a de grands problèmes nationaux de recrutement, liés à plusieurs raisons : la filière trouve son point de bascule avec un très grand nombre de départs en retraite, une absence de formation professionnelle, un manque de rémunération.

Cette organisation complexe de l'enseignement de la musique est-elle une spécificité française ?

En Allemagne, c'est une compétence des états fédéraux. Le ministère de la Culture est assez faible et n'est pas doté de budget comme nous pouvons avoir en France. C'est une exception française. Cela explique pourquoi de nombreux étudiants choisissent de se former en France.

LISTE DES INSCRITS :

NOM	PRENOM	COMMUNE	FONCTION
Allier-Coyne	Bénédicte	Guyancourt	1er Adjointe au Maire chargée de la Culture, du Patrimoine
Assrir	Nadine	Limours	Conseillère Municipale
Audoin	Jean-Louis	BOMBON	conseiller municipal
Bellinelli	Guillaume	Roinville	maire
Benhaim	Jean-Claude	Montigny Lès Cormeilles	Maire adjoint en charge de la vie culturelle
Bouhada	May	FONTENAY SOUS BOIS	maire adjointe à la culture
Brouet-Huet	Severine	Claye-Souilly	Maire adjointe à la culture
Caillet	Jeremy	BOULLAY-LES-TROUX	Maire adjoint Culture
Chesneau	Carole	Ermont	adjointe au maire en charge de la culture et des ressources humaines
Chiaretto	Sandrine	Chanteloup-Les-Vignes	Élue à la culture
Colombier	Christèle	Le Mesnil Le Roi	Adjoint culture
Cottin	Valérie	Voisins le Bretonneux	Adjointe au Maire déléguée à la Culture
Cruse	Jean Pierre	CHILLY MAZARIN	Adjoint chargé de la Culture
De Bussy	Andre	BOULOGNE BILLANCOURT	CONSEILLER DELEGUE A LA CULTURE
De Larminat	Ségolène	Saint-Cloud	1er adjoint au Maire déléguée à la Culture et au Patrimoine
De Robiano	Diane	Vaucresson	Maire adjoint délégation culture
Decherf	Vincent	NOGENT SUR MARNE	Directeur des Affaires Culturelles / Ville de Nogent-sur-Marne
Dehosse	Christine	Jouarre	Adjointe au maire Culture-Patrimoine-Tourisme
Delamare	Valérie	Bois-Colombes	Maire Adjointe en charge de la Culture
De-Portes	Sophie	CONFLANS STE HONORINE	Adjointe au Maire
Devos	Joëlle	Conflans Sainte Honorine	Adjointe santé action sociale et seniors
Fargeot	Marie-Claude	BALLAINVILLIERS	Adjointe à la culture
Fumée	Dorine	Villiers sur marne	Conseiller municipal et territorial Villiers sur Marne
Gaillard	Michaël	Croissy- Beaubourg	maire adjoint
Gaultier	Françoise	Carrières-sur-Seine	Conseillère municipale déléguée au Patrimoine historique et au Tourisme
Gauthier	Karl	Communauté de communes de la Brie Nangissienne	Responsable culturel
Hubert	Elisabeth	Bruyères-sur-Oise	1ère adjointe communication, culture, associations, fêtes et cérémonies
Jebari	Soraya	Romainville	Conseillère Municipale
José	Patricia	Andrézy	Directrice École Municipale de Musique et de Danse
Kerlo	Alexis	Chaintreaux	maire
Marlier	Sandrine	Coubron	Rattaché(e) à un service d'une collectivité - Secrétaire cabinet du Maire
Merchat	Sophie	Enghien-les-Bains	Adjoint au Maire
Nadji	Michel	DAMMARTIN EN GOELE	maire adjoint associations jeunesse sports
Pottiez	Francis	Mennecy	adjoint culture

Rabany	Stephane	Villecresnes	maire adjoint en charge de la culture
Sala	Patrick	Bussières	Adjoint au maire
Schwartz	Myriam	SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE	Adjointe à la culture et la communication
Tamin	Sabine	TIGERY	Maire Adjointe
Teixeira	Sylvie	VILLENOY	Maire adjoint à la culture
Toumi	Delia	GENNEVILLIERS	maire adjointe aux politiques éducatives et enseignement